



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Programme de Petites Initiatives du FFEM

Appel à projets clôturé le 5 février 2011 à 18h (heure de Paris, GMT+1)¹

RÉSUMÉ (1 page)

1. PAYS: Cameroun

2. TITRE DU PROJET (en dix mots maximum):

Conservation de la biodiversité à travers la gestion communautaire des écosystèmes côtiers

3. NOM DE L'ORGANISME: « Lutte pour le Développement de l'Environnement et la Nature »
(LUDEPRENA)

Nom du responsable du projet: Charles MPONG NEKE

Adresse postale: BP 6798 YAOUNDÉ

Adresse mail: mpongnc@yahoo.fr

Tél.: (237) 99 59 17 12/74 03 71 83

Site web:

4. RESUME DU PROJET (10 lignes maximum):

Le présent projet est situé dans la zone rurale de Kribi, comprise entre les villages côtiers de LONDJE et du Grand BATANGA sur une distance côtière de 15 KM et une superficie environ de 8500ha qui couvrent 8 villages. Le secteur inclus quatre domaines importants pour la biodiversité : la biodiversité forestière, le jardin médicinal, la mangrove et les cocotiers qui sont cruciaux pour l'économie locale. Cette zone connaît une disparition progressive des arbres médicinaux, des cocotiers et de la mangrove, réputée pour son tourisme et ses revenus touristiques fourni des services environnementaux de stabilisation côtière et représente un lieu de repos biologique pour nombre d'espèces halieutiques. Le jardin médicinal est une source de thérapeute vitale pour les populations. L'objectif du projet est de préserver, de renforcer et de valoriser cette écologie côtière en fournissant une source de revenu durable pour la population de ces villages.

5. MONTANT TOTAL DU PROJET: XOF : 60.876.800F CFA /EUR : 92,800€

6. MONTANT DEMANDE AU FFEM: XOF : 30.372.800 CFA /EUR : 46,300€

7. CO-FINANCIERS ET MONTANTS: Projet COAST et LUDEPRENA : 30.504.000 CFA /EUR : 46,500

8. DATE PRÉVUE DE DÉMARRAGE DU PROJET: Juin 2011

9. DURÉE (2 ans maximum): 18 mois

¹ Les promoteurs de projets sont incités à les déposer le plus tôt possible. Les dossiers déposés avant le 25 juillet seront examinés en priorité. L'UICN disposera de plus de temps pour échanger avec les promoteurs si besoin est.

I – PRÉSENTATION DE L'ORGANISME (2 pages maximum)

1. Nom de l'organisme

ONG LUDEPRENA (LUTTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA NATURE)

2. Statut juridique et date de création de l'organisme demandeur

LUDEPRENA est une ONG reconnue d'utilité publique créé le en 2001, légalisée le 1^{er} juillet 2003, objet du récépissé de déclaration No 396/RDA/JO6/BAPP du 1er Juillet 2003.

3. Mission et objectifs de l'organisme

Les mission et objectifs de LUDEPRENA sont les suivants :

- La lutte pour l'équilibre de l'environnement (cf :Article 8 des Statuts)
- La protection, l'amélioration de l'environnement,
- Le soutien de toute action de développement dans le strict respect de l'environnement
- La promotion des notions de développement durable et d'équité
- Les prestations de service pour un développement rural et durables,
- La promotion de la santé communautaire,
- La défense des droits des femmes et des enfants.

4. Nom du responsable du projet

Charles MPONG NEKE: Sociologue, environnementaliste; Spécialiste en planification des activités communautaires des villages et communes. Il est chargé de la supervision générale des activités liées aux objectifs et mission de l'organisme.

5. Personnel

Nom& Prenoms	Fonctions	Statut
1) Armande MINKOMA	Chargée des aspects environnementaux	Ingénieur agronome
2)Olivier NDJA à NYABOB	Responsable des pépinières	Ingénieur agronome
3)JEAN Gustave ABANDA	Chargé du suivi -évaluation des activités	Ingénieur agronome
4)Danielle Linda C ZOMBANG	Gestion des projets	Économiste
5)Félix Marc NSING	Chargée de la communication	Ingénieur audio-visuel
6) TANKIE Adelaïde MINGO	Chargée de la collecte et analyse des données	Etude d'Impacts Environnementaux
7)Charles MPONG NEKE	Coordonnateur du projet	Sociologue, environnementaliste; Spécialiste en planification des activités communautaires des villages et communes

Ce personnel est chargé de la mise en œuvre et du suivi évaluation du projet.

LUDEPRENA a son siège social à Yaoundé, des délégations régionales à Douala, Garoua, N'Gaoundéré, Kribi, Bafoussam, Buea et une antenne départementale à Bafia.

6. Moyens financiers et matériels

6-1) Budget :

Les budgets de l'année 2010 et 2011 ont été élaborés conformément aux normes prévues par la réglementation des ONG en vigueur, et a été influencé par :

- Les cotisations des membres,
- Le partenariat avec le PNDP (Programme National de Développement Participatif),
- Le partenariat avec le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature,
- Divers partenariat éventuels :
 - Communauté urbaine de Yaoundé
 - Sté Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM) » ,
 - Autres.

Ces budgets équilibrés en recettes et en dépenses s'établissent comme suit :

RECETTES :

LIBELLE	ANNÉE 2010	ANNÉE 2011	VARIANTE en %
Cotisations des membres et sympathisants	2 500 000	3 000 000	20,00
Recettes des Contrats de partenariat avec le PNDP	35 000 000	45 000 000	28,57
Recettes des contrats de partenariat avec le MINEP	3 500 000	3 500 000	0,00
Autres Recettes de partenariat avec les tiers	21 938 750	26 163 750	19,25
TOTAL	62 938 750	77 663 750	23,39

DÉPENSES :

LIBELLE	ANNÉE 2010	ANNÉE 2011	VARIANTE
Matières et fournitures	2 500 000	3 000 000	20,00
Transports consommés	1 250 000	2 000 000	60,00
Téléphone	300 000	350 000	16,66
Électricité et eau	240 000	240 000	00,00
Frais de personnel	15 000 000	17 500 000	16,66
Impôt et taxes	14 148 750	16 073 750	13,60
Frais des consultants	15 500 000	17 500 000	16,66
Frais de participants aux ateliers et formations	4 500 000	6 500 000	44,44
Campagnes de reboisement	3 500 000	5 500 000	57,14
Entretien pépinières	2 500 000	3 500 000	40,00
Mise en terre des plants et suivi entretien des plants	3 500 000	5 500 000	44,44
TOTAL	62 938 750	77 663 750	23,39

6-2) Moyens matériels :

Quatre ordinateurs (un Pentium III et trois Pentium IV), Deux ordinateurs portables **COMPACT**, Deux imprimantes, (laser et à jet d'encre), Un scanner **CANON**, Un appareil photo électronique, Un appareil **GPS GARMING (eTrexH)**, Une relieuse, Un photocopieur **LANIER 6745 COPIER**, Un véhicule Toyota 4x4 ; Deux motocyclettes, 20 Pelles, 10 pioches, 05 barres à mine, 10 plantoirs, Matériel pédagogique : Flip chart, 2 tableaux zopp, un tableau noir, scotch, marqueurs, papier kraft, ciseaux,

7. Autres projets réalisés par le bénéficiaire dans le domaine du projet proposé:

Projet	Résultats obtenus
Plantation des arbres pendant les journées mondiales de l'environnement (2007, 2008, 2009) avec le Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature.	<ul style="list-style-type: none"> • Les sites ont été reboisés et aménagés, • la diversité écologique est renforcée, • Les populations ont été fortement sensibilisées par les médias pour la protection de l'environnement. • la promotion des activités d'éco-développement (pour la lutte contre la pauvreté) est faite les populations sont informées sur la richesse écologique du site grâce aux outils de communication.
Opération villes vertes avec la communauté urbaine de Yaoundé : plantation des eucalyptus dans les zones marécageuses pendant la journée mondiale des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération des zones humides • Création des espaces verts
Reboisement de forêts communautaires de la Commune de DEUK (département du Mbam et Inoubou)(2009-210).	<ul style="list-style-type: none"> • Sites exploités reboisés, • Espèces exploités remis en terre • la promotion des activités d'éco-développement pour la lutte contre la pauvreté est faite et la durabilité du projet est garantie ; • les membres du comité de développement de la forêt communautaire ont été formés pour la suite des opérations de reboisement où la déforestation sera faite par la communauté.

II. PRÉSENTATION DU PROJET (7 pages maximum)**8. Titre du projet:**

Conservation de la biodiversité à travers la gestion communautaire des écosystèmes côtiers

9. Localisation géographique:

Le présent projet se trouve dans la région du sud, département de l'Océan, dans les villages situés entre le village de LONDJE et celui du Grand BATANGA. Le site se trouve à environ 200 KM de la capitale Yaoundé et à une quinzaine de kilomètres du siège régional.

10. Couverture:

Le présent projet se confie sur une surface environ de 8500ha, sur la côte ouest, dans la zone comprise entre les villages Londje et celui du Grand Batanga. Les populations riveraines sont constituées d'environ 1100 familles et 12 000 habitants.

11. Description générale:

Le site du projet se trouve dans la zone côtière de la ville de Kribi. Celle-ci est le chef lieu du département de l'Océan, région du sud Cameroun en Afrique centrale (latitude 2.57°N, et long.9.55°E). Au regard du recensement de la population du Cameroun en 2007, la population de Kribi est évaluée à 60.000 habitants.

Le projet tel que présenté sur la carte (p.12), est limité au nord par l'unité forestière d'aménagement (UFA)n°09-028 25516 ha, à l'est par l'UFA n°09-026 de 25516 ha ,au sud par la zone II qui est destinée à la zone industrielle du port en eau profonde et enfin à l'ouest par l'océan atlantique.

Les localités concernées par le projet sont regroupées dans la communauté rurale du Grand Batanga, Chute de la Lobé, Mbouamanga et Londji.

Les ressources économiques de la zone proviennent essentiellement de l'artisanat, l'agriculture, le tourisme et la pêche. Cette zone est constituée des populations fortement analphabète et d'une bonne couche de populations marginalisées (pygmées) qui éprouvent des besoins diversés en rapport avec leur intégration avec les populations environnantes et souvent sollicitées par les touristes. Par ailleurs, le site est caractérisé par une diversité d'essences forestières, fauniques et se compose de mangroves qui constituent un lieu de repos biologique par excellence pour beaucoup d'espèces halieutiques sur lesquelles repose une grande activité économie locale. Ces deux zones (forestière et mangrove) environnementales constituent un réservoir végétal et de captage de dioxyde de carbone essentiels pour la biodiversité.

Cependant, le développement de l'habitat, l'une des causes de la dégradation de l'environnement côtier, la déforestation massive des ressources forestières, la proximité des travaux du port en eaux profondes de Kribi, le terminal du pipe line Tchad-Cameroun, le déversement des déchets solides et liquides de la SOCAPALM (société camerounaise de palmier à huile) met en grand danger d'extinction les ressources naturelles de la localité et la perturbation progressive de la bio diversité.

La visée principale du projet est de préserver et de valoriser les plantes médicinales, le cocotier, la biodiversité et la mangrove ainsi que de promouvoir l'écotourisme dans cette zone en collaboration avec les bénéficiaires locaux pour pouvoir multiplier les avantages liés aux activités génératrices de revenus afin de lutter contre la pauvreté.

Les différents groupes ciblés devront bénéficier du renforcement de capacités tant au niveau des activités économiques, exploitation rationnelle de ressources naturelles, activités touristiques que la gestion des déchets pour pouvoir réduire l'impact négatif du tourisme sur l'environnement côtier et assurer la pérennité des acquis.

12. Finalité générale et objectifs spécifiques du projet

L'objectif global du projet est de protéger l'écosystème par la vulgarisation de l'éco tourisme et la lutte contre la pauvreté.

Les objectifs spécifiques du projet :

- **Conserver la forêt le cocotier et la mangrove**
- **Créer des mécanismes de génération de revenus à travers l'utilisation durable des ressources biologiques en collaboration avec les populations locales,**
- **Former et sensibiliser les populations riveraines sur l'importance du projet**
- Renforcement des capacités des riverains :
 - en horticulture et pépinière,
 - Gestion de populations en de finance des microprojets,
 - Collection des plantes médicinales et huitres ;

- Eco guides touristiques,
- Activités artisanales,
- Gestion des déchets;
- Cartographie et localisation du site ;
- Création des pépinières (cocotiers, plantes médicinales, mangroves ;etc)
- Campagne de reboisement,
- Communication (sensibilisation).

Au terme du projet, les activités suivantes devront trouver des changements avantageux, notamment :

- ✓ Augmentation de superficie de la couverture végétale,
- ✓ La présence effective des cocotiers dans les plages,
- ✓ Amélioration des activités des éco guide,
- ✓ Amélioration des conditions de vie des riverains,
- ✓ Renforcement de la présence des mangroves,
- ✓ Gestion durable des ressources naturelles.

13. Description des activités

Objectif 1: Conserver la forêt le cocotier et la mangrove

Activité 1.1: Cartographier et localiser la zone géographique incluant des données socio-économiques

Les institutions nationales spécialisées dans ce domaine (Institut National de Géographie, la délégation départementale des domaines et du cadastre de l'Océan, Mission d'étude pour l'aménagement de l'océan MEAO) seront impliquées afin obtenir des cartes et études socio-économiques.

Activité 1.2: Établir un inventaire de biodiversité dans les sites.

Une étude de collecte de données sera effectuée pour le cocotier, plants, et mangroves pour compléter celle faite par MEAO ; MINFOF (Ministère de la Faune et des Forêts) et MINTOUR (Ministère du Tourisme).

Activité 1.3: Restaurer les zones dégradées à travers le reboisement.

Les données collectées seront présentés aux populations dans un atelier et un programme de restauration des zones ciblées sera défini par une approche participative.

Les groupes des jeunes et femmes seront impliqués fortement dans la sensibilisation et le programme de reboisement.

Les plants médicinaux et les cocotiers seront collectés sur place à partir de la pépinière en place ou auprès des services des eaux et forêts, tandis que les propagules de mangroves seront obtenues dans les divers endroits de la mangrove.

La formation pour cette activité sera faite sur le terrain, le jour de plantation.

Une évaluation des activités de reboisement sera faite trimestriellement par le coordonnateur du projet et son équipe.

Activité 1.4: Mettre en place un mécanisme de gestion durable

Le comité de gestion durable de ce site ayant un statut juridique sera créé, constitué du comité de pilotage du projet afin de continuer les activités à l'issue du projet et gérer le fond d'appui.

Objectif 2: Créer des mécanismes de génération de revenus à travers l'utilisation durable des ressources biologiques en collaboration avec les populations locales

Activité 2.1: Mettre en place une pépinière de plans fruitiers, forestiers et de propagule selon les besoins des bénéficiaires.

Selon les besoins et les zones identifiées en collaboration avec la population, des pépinières seront établies. Les besoins en personnel seront remplis par les populations locales.

Des formations techniques et de gestion financière seront dispensées.

Activité 2.2: Promouvoir l'horticulture, l'exploitation des ressources halieutiques et l'exploitation du cocotier et des plantes médicinales basées sur des espèces locales

En collaboration avec les représentants des populations, les groupes bénéficiaires de formation seront identifiés pour chacune des activités suivantes:

- L'élevage des huîtres et autres coquillages : une sélection d'exploitants sera faite parmi participants qui seront formés en mettant l'accent sur les groupes des femmes et des jeunes
- Valorisation des Plantes médicinales : chacun des 4 villages bénéficiera des pépinières de plantes médicinales.
- Horticulture : parmi les éventuels exploitants horticoles de la zone, quelques participants par village seront sélectionnés en donnant priorité aux femmes et aux jeunes.

Le renforcement des capacités s'appesantira sur les aspects techniques de production, de commercialisation et de gestion durable.

Activité 2.3: Créer des sites de visites éco touristiques avec des éco-guides

Utilisant les connaissances locales, une proposition de circuit sera faite pour chacun des trois aspects. Le comité de pilotage sera en charge de cette activité.

Ces propositions seront présentées aux populations locales lors d'un séminaire afin que chacun puisse apporter ses connaissances particulières et les circuits finaux seront validés de manière participative

Les plaques et autres matériels de signalisation seront faits en Français et en Anglais.

Des éco-guides seront formés sur l'accueil et l'accompagnement des touristes en mettant un accent sur l'aspect genre.

Activité 2.4: Mettre en place un fond de gestion et d'appui au développement local.

Un fond de gestion et d'appui au développement local sera créé pour assurer la pérennité du projet. Ledit fonds sera géré par un comité de pilotage local qui devra être renfloué par les activités des parties prenantes locales.

Ledit comité devra jouir d'un statut juridique.

Objectif 3: Former et sensibiliser les populations riveraines sur l'importance du projet

Activité 3.1: Sensibiliser les populations sur la nécessité d'exploitation rationnelle des ressources naturelles et l'impact positif de la gestion durable des ressources naturelles.

Les responsables et l'équipe du projet devra organiser campagnes de sensibilisation des populations en collaboration avec les autorités administratives, traditionnelles et religieuses.

Les membres des clubs des amis de la nature et les journalistes devront aussi être formés et sensibilisés sur l'importance de la préservation de l'environnement et de l'éco tourisme dans la lutte contre la pauvreté.

Activité 3.2: Organiser des séminaires de formation technique (éco touristique, horticulture, halieutique et forestier)

Les participants aux formations bénéficieront du matériel de sensibilisation.

Activité 3.3: Tenir des sessions de recyclage technique.

Sur la base des rapports de suivi et d'évaluation, des formations éventuelles seront dispensées aux groupes cibles.

Activité 3.4: Accentuer des campagnes publicitaires aux groupes cibles

Des affiches et plaques publicitaires seront développées et installées dans les lieux stratégiques.

14. Résultats attendus du projet (voir cadre logique)

15. Calendrier d'exécution

A l'aide du tableau ci-dessous indiquer le calendrier :

-des différentes activités ;

-de l'atteinte des objectifs, si elle peut être distinguée de l'exécution des activités.

Désignation des actions	ANNEE 1						ANNEE 2						
	Semestre 1			Semestre 2			Semestre 1						
Exécution activité 1.1	■												
Exécution activité 1.2	■	■											
Exécution activité 1.3			■	■	■								
Exécution activité 1.4					■								
Atteinte objectif 1	■	■	■	■	■								
Exécution activité 2.1					■	■							
Exécution activité 2.2						■							
Exécution activité 2.3						■	■						
Exécution activité 2.4						■	■						
Atteinte objectif 2					■	■	■	■					
Exécution activité 3.1								■	■	■	■		
Exécution activité 3.2												■	■
Exécution activité 3.3												■	■
Exécution activité 3.4												■	■
Atteinte objectif 3									■	■	■	■	■
Elaboration des rapports de projet													
- rapport périodique							■				■	■	■
- rapport final d'exécution													■

16. Cadre organisationnel du projet

Détailler les fonctions et responsabilités du bénéficiaire et de chacun des partenaires concernant :

Le programme d'action, tel que défini par les termes de références détaillés dans le cadre logique comprend trois objectifs et douze activités liées à chaque objectif.

La mise en œuvre des actions sera effectuée par LUDEPRENA qui assurera le suivi et l'évaluation des activités prévues.

Aucune modification ne sera faite sans consulter au préalable les partenaires qui sont : le FFEM et le projet COAST.

La gestion financière et comptable sera sous la responsabilité de LUDEPRENA. Cependant, les rapports trimestriels et d'étape à mettre à la disposition des partenaires devront faire état des besoins, du rapport comptable et des perspectives. À la fin de la mission un audit devra être fait sur toute l'évolution du projet.

La gestion du personnel sera sous la responsabilité de LUDEPRENA qui s'entourera d'un personnel technique compétent.

La communication est sous la responsabilité du chargé de la communication, avec la supervision du Coordonnateur de LUDEPRENA.

Les techniciens (ingénieurs agronomes, option foresterie), assureront le suivi pour garantir une réussite parfaite des travaux.

17. Coût du projet et budget prévisionnel

Présenter à l'aide du tableau ci-dessous le budget prévisionnel en détaillant :

-le budget par activités, en précisant pour chacune d'elles les dépenses réalisées pour les différents postes budgétaires ;

-la répartition, pour chaque activité et pour chaque poste budgétaire, des financements entre le bénéficiaire et les co-financiers.

Nature des dépenses par activité	Coût total	FFEM	LUDEPRENA	Projet COAST
OBJECTIF N° 1 : CONSERVER LA FORET, LA MANGROVE ET LE COCOTIER				
Activité 1.1: Localiser et cartographier et la zone géographique incluant des données socio-économiques				
Obtention des cartes géographiques	XOF 2,952,000			XOF 2,952,000
	EUR 4,500			EUR 4,500
Étude environnementale et socio-économique	XOF 656,000		XOF 656,000	
	EUR 1,000		EUR 1,000	
Ateliers de restitution et définition des	XOF 2,624,000	XOF 2,624,000		

zones (1/village, 50 pers)	EUR 4,000	EUR 4,000		
Activité 1.2: Effectuer un inventaire de biodiversité sur les zones concernées				
Effectuer un inventaire de biodiversité pour les zones manquantes	XOF 656,000 EUR 1,000	XOF 330,000 EUR 500		XOF 330,000 EUR 500
Atelier participatif pour définir les sites (1/village, 50 pers)	XOF 2,624,000 EUR 4,000	XOF 2,624,000 EUR 4,000		
Campagnes de reboisement (transport, nourriture)	XOF 3,608,000 EUR 5,500	XOF 3,608,000 EUR 5,500		
Évaluation (4 campagnes * 1 jour * 4 personnes)	XOF 656,000 EUR 1,000		XOF 656,000 EUR 1,000	
Activité 1.4: Mettre en place un mécanisme de gestion locale, durable et de pérennisation des acquis				
Réunion du comité de pilotage (12 meeting * 7 personnes)	XOF 1,312,000 EUR 2,000	XOF 1,312,000 EUR 2,000		
Légalisation du comité de pilotage (Obtention des statuts juridique)	XOF 131,200 EUR 200	XOF 131,200 EUR 200		
Sous-total objectif 1	XOF 15,219,200 EUR 23,200	XOF 10,627,200 EUR 16,200	XOF 1,312,000 EUR 2,000	XOF 3,280,000 EUR 5,000
OBJECTIF 2: CRÉER DES MÉCANISMES DE GÉNÉRATION DE REVENUS À TRAVERS L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES EN COLLABORATION AVEC LES POPULATIONS LOCALES				
Activité 2.1 : Mettre en place des pépinières selon les espèces et les besoins des populations				
Achat de matériel (gainés, semence, noix, brouette, terreau, eau)	XOF 1,640,000 EUR 2,500	XOF 1,312,000 EUR 2,000		
Rempotage et entretien (5 personnes * 60 jours)	XOF 1,312,000 EUR 2,000	XOF 1,312,000 EUR 2,000		
Activité 2.2: Promouvoir l'horticulture, l'exploitation des ressources halieutiques, l'exploitation des noix de coco et l'exploitation des plantes médicinales basées sur des espèces locales				
Atelier participatif dans chaque village pour la sélection des bénéficiaires de formation	XOF 3,280,000 EUR 5,000	XOF 3,280,000 EUR 5,000		
Atelier de sélection des espèces horticoles introduites (60 pers, 1 expert)	XOF 656,000 EUR 1,000		XOF 656,000 EUR 1,000	
Atelier de sélection des plantes médicinales (20 pers, 1 expert)	XOF 328,000 EUR 500	XOF 328,000 EUR 500		
Activité 2.3: Développer un circuit de visites écologiques à travers la mangrove, les cocotiers, la forêt et le jardin médianal avec les éco-guides				
Établissement des tracés potentiels de circuit (10 pers*1jour*3 circuits)	XOF 984,000 EUR 1,500	XOF 328,000 EUR 500		XOF 656,000 EUR 1,000
Ateliers de validation des tracées de circuits (3 * 25 personnes)	XOF 984,000 EUR 1,500	XOF 328,000 EUR 500		XOF 656,000 EUR 1,000
Traçage des circuits finaux	XOF 984,000 EUR 1,500	XOF 328,000 EUR 500		XOF 656,000 EUR 1,000
Fabrication des panneaux de signalisation	XOF 5,248,000 EUR 8,000	XOF 2,624,000 EUR 4,000		XOF 2,624,000 EUR 4,000
Installation des panneaux (1 journée par site, 5 pers)	XOF 656,000 EUR 1,000		XOF 656,000 EUR 1,000	
Activité 2.4: Mettre en place un fond de gestion et d'appui au développement local				
Ouverture du compte	XOF 65,600 EUR 100	XOF 65,600 EUR 100		
Assemblée générale (2)	XOF 1,968,000 EUR 3,000	XOF 1,968,000 EUR 3,000		
Sous-total Objectif 2	XOF 18,105,600 EUR 27,600	XOF 12,857,600 EUR 19,600	XOF 656,000 EUR 1,000	XOF 4,592,000 EUR 7,000
OBJECTIF 3 : SENSIBILISER ET FORMER LES POPULATIONS RIVERAINES SUR L'IMPORTANCE DU PROJET.				
Activité 3.1: Sensibiliser les populations sur les bénéfices et le potentiel économique de l'exploitation durable de la biodiversité				
Réunions de sensibilisation (4/village)	XOF 2,624,000 EUR 4,000			XOF 2,624,000 EUR 4,000
Visites des journalistes (2 journalistes * 6 réunions)	XOF 328,000 EUR 500	XOF 328,000 EUR 500		
Activité 3.2: Organiser des séminaires de formation technique (horticulture, halieutique, forestier, élevage et touristique)				
Atelier de formation pour l'horticulture et pépinière (2*30 pers*(2+1) jours)	XOF 656,000 EUR 1,000	XOF 656,000 EUR 1,000		
Atelier de formation pour la collecte et l'entretien des propagules (10 pers, (1+1) jour)	XOF 328,000 EUR 500	XOF 328,000 EUR 500		
Atelier de formation en gestion et finance des micro-entreprises (4*25pers,2jours)	XOF 3,280,000 EUR 5,000	XOF 656,000 EUR 1,000		XOF 2,624,000 EUR 4,000
Atelier de formation sur la culture et la collection des pagnes et huitres (20pers,2jours)	XOF 328,000 EUR 500	XOF 328,000 EUR 500		
Atelier de plantation et collection des	XOF 328,000	XOF 328,000		

plantes médicinales (20pers,2jours)	EUR 500	EUR 500		
Atelier de formation des éco-guides (20pers,(2+1)jours)	XOF 1,968,000 EUR 3,000	XOF 328,000 EUR 500		XOF 1,640,000 EUR 2,500
T-shirts et casquettes	XOF 328,000 EUR 500	XOF 328,000 EUR 500		
Activité 3.3: Tenir des sessions de recyclage				
Atelier de formation pour l'horticulture récolte et conditionnement	XOF 656,000 EUR 1,000	XOF 656,000 EUR 1,000		
Atelier de formation en gestion et finance des micro-entreprises (4*25pers, 2jours)	XOF 1,968,000 EUR 3,000	XOF 656,000 EUR 1,000		XOF 1,312,000 EUR 2,000
Atelier de formation sur la culture et la collection des pagnes et huitres (20pers,1jour)	XOF 328,000 EUR 500	XOF 328,000 EUR 500		
Atelier de formation sur la culture et la collection du cocotier (20pers,1jour)	XOF 328,000 EUR 500	XOF 328,000 EUR 500		
Atelier de plantation et collection des cocotiers (20pers,1jour)	XOF 328,000 EUR 500	XOF 328,000 EUR 500		
Atelier de plantation et collection des plantes médicinales (20pers,1jour)	XOF 656,000 EUR 1,000	XOF 656,000 EUR 1,000		
Atelier de formation des éco-guides (20pers,1jour)	XOF 656,000 EUR 1,000			XOF 656,000 EUR 1,000
Activité 3.4: Accentuer des campagnes publicitaires aux groupes cibles				
Développement impression et distribution de brochures et de panneaux publicitaire	XOF 2,624,000 EUR 4,000		XOF 656,000 EUR 1,000	XOF 1,968,000 EUR 3,000
Sous-total Objectif 3	XOF 17,384,000 EUR 26,500	XOF 6,560,000 EUR 10,000	XOF 328,000 EUR 500	XOF 10,496,000 EUR 16,000
Équipement (ordinateur portable)	XOF 984,000 EUR 1,500			XOF 984,000 EUR 1,500
Salaires du personnel du projet (Coordinateur de projet)	XOF 6,560,000 EUR 10,000	XOF 656,000 EUR 1,000		XOF 5,904,000 EUR 9,000
Frais de fonctionnement (transport local)	XOF 2,324,000 EUR 4,000			XOF 2,324,000 EUR 4,000
Total du budget	XOF 60,876,800 EUR 92,800	XOF 30,372,800 EUR 46,300	XOF 1,640,000 EUR 2,500	XOF 28,864,000 EUR 44,000
%	100%	49,89%	2,69%	47,42%

18. Justification du projet

18.1. Contribution à la préservation de l'environnement mondial

La mise en terre des plants et la régénération des mangroves apportera une solution aux problèmes de la dégradation de la zone côtière par les activités touristiques.

18.2. Contribution au renforcement des capacités

A travers les différentes ateliers de renforcement des capacités des populations locale en gestion durable ressources naturelles, en technique de régénération forestière, horticulture, la lutte contre la pauvreté, comptabilité simplifiée, culture et collection des pagnes, huitres, cocotiers et plantes médicinales ainsi qu'à l'éco-guide.

18.3. Contribution au développement économique et social local

Régénération des revenus et l'amélioration des conditions de vie de population locales,

Création des emplois au sein de population riveraines,

Développement du tourisme dans localité,

L'aspect de développement durable sera pris en compte et le dynamisme participatif des populations sera aussi encouragé.

La possibilité d'envisager un effet inductif sur la protection vulgarisation de la tortue marine à Ebodje facile

18.4. Implication des populations et accord des autorités locales

En 2002 à Johannesburg, les chefs d'états et le groupe thématique(NEPAD) ont reconnues l'importance de développer les stratégies et les meilleurs pratiques pour réduire la dégradation de l'environnement côtier et marin. C'est ici que le Cameroun en 2005 à Calabar au Nigéria, va rejoindre les huit autres pays de l'Afrique dans le projet « COAST ». En août 2010, Kribi va abriter la réunion sous régionale ci-dessus mentionnée avec l'accord du Président de la République du Cameroun. Il serait utile de préciser que les Communes, les ONG et les Groupes d'Initiatives Communes locales sont aussi impliqués fortement dans la sensibilisation des populations riveraines dans ce domaine.

18.5. Innovation et reproductibilité du projet

L'introduction des pépinières, des plantations des plantes médicinales, de la régénération des mangroves et des cocotiers, la création des emplois par le projet (trouaison, plantation, arrosage par les jeunes) va être une source de frein de l'exode rural et de sensibilisation des adultes sur la conservation de l'environnement

18.6. Pérennité du projet

La Commune assurera le financement des activités de pérennisation à la fin des subventions;

Les ONG locaux et les comités villageois de développement bénéficieront des différents ateliers de formation pour l'appropriation des activités du projet ;

Les respects de la réglementation en vigueur sur la protection de la biodiversité et de l'environnement ;

La gestion harmonisée et durable du projet favorisera sa pérennité ;

Les nouvelles techniques de régénération seront plus développées

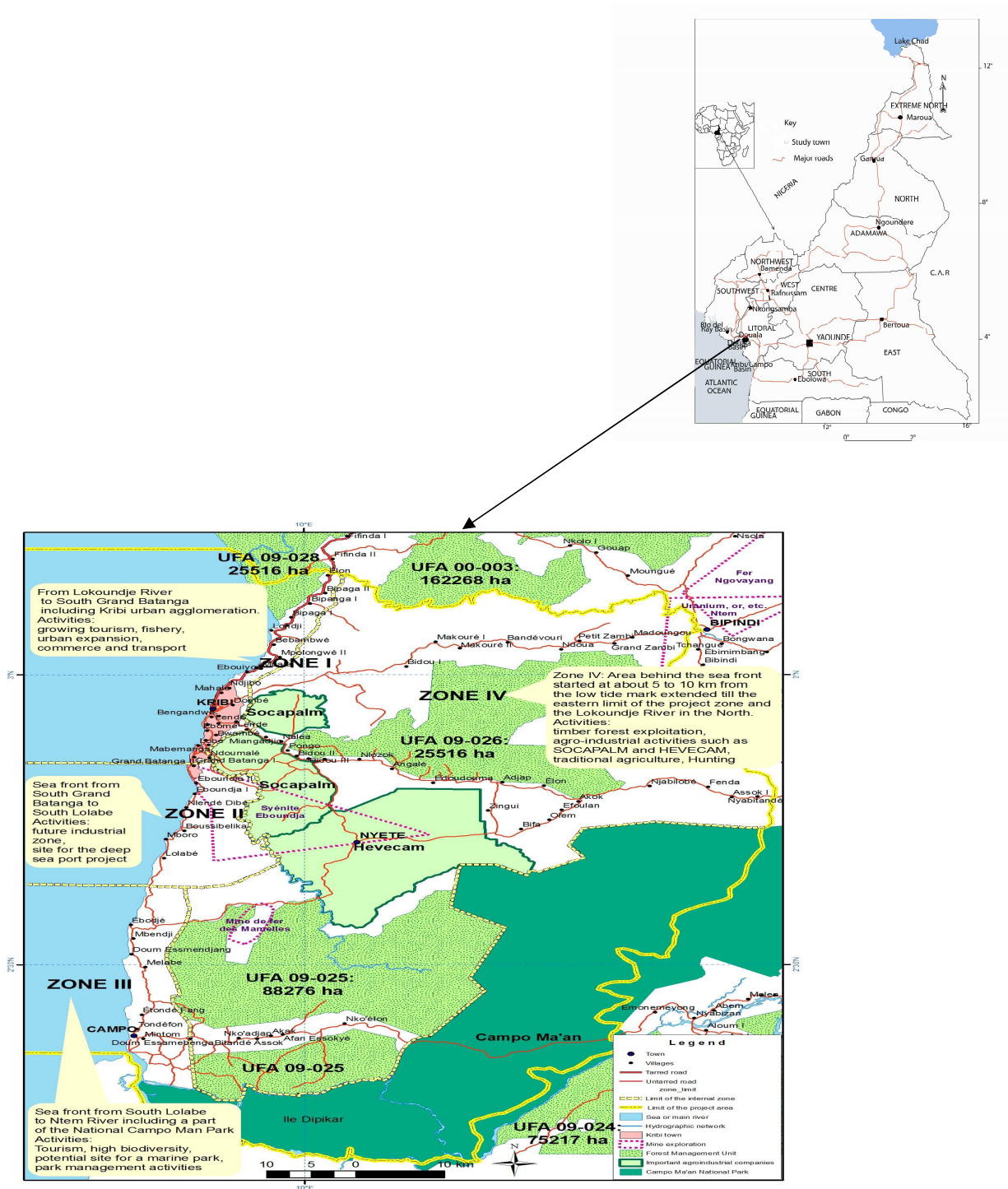
19. Suivi du projet

Des rapports trimestriels d'avancement du projet et un rapport final d'exécution seront fournis. Le rapport final devra indiquer notamment l'atteinte des objectifs prévus et devra être reçu par le FFEM et le Coordonnateur du projet COAST national dans les 4 à 6 semaines après la fin de la date officielle du projet.

Les rapports périodiques d'avancement du projet seront fournis à la fin de chacun des trois objectifs du cadre logique.

IV – ANNEXES

Annexe 1 – Carte/situation géographique de la proposition



Le projet sera mis en œuvre dans la zone I qui connaît l'expansion urbaine et qui abrite les infrastructures touristiques

Annexe 2 – Cadre logique

Finalité générale	Objectifs spécifiques	Activités à mener	Résultats chiffrés attendus	Source de vérification
	<p>Objectif 1: Conserver la forêt, la mangrove et le cocotier</p>	<p><u>Activité 1.1:</u> Localiser et Cartographier la zone géographique incluant des données socio-économiques</p> <p><u>Activité 1.2:</u> Effectuer un inventaire de biodiversité sur les zones concernées</p> <p><u>Activité 1.3:</u> Restaurer les zones dégradées à travers le reboisement de la forêt, de la mangrove, du cocotier et du jardin médicinal <u>Activité 1.4:</u> Mettre en place un mécanisme de gestion durable et de pérennisation des acquis</p>	<p><u>Résultat 1.1:</u> Données sur l'utilisation des sols et le potentiel de valorisation des ressources</p> <p><u>Résultat 1.2:</u> Connaissances accrues sur l'état des lieux et les possibilités d'amélioration</p> <p><u>Résultat 1.3:</u> 70% des zones dégradées ont été reboisées</p> <p><u>Résultat 1.4:</u> Disposer d'un comité de gestion et de suivi</p>	<p>Cartes détaillées sur l'utilisation des sols et rapport de projet</p> <p>Rapport d'expert en biodiversité</p> <p>Cartes géographiques Plan d'utilisation des sols Photos</p> <p>Compte-rendu de réunion (nombre de réunion tenues, participants, discussions)</p>
	<p>Objectif 2: Créer des mécanismes de génération de revenus a travers l'utilisation durable des ressources biologique en collaboration avec les populations locales</p>	<p><u>Activité 2.1:</u> Mettre en place une pépinière de plans selon les besoins de la population</p> <p><u>Activité 2.2:</u> Promouvoir l'horticulture, l'exploitation des ressources halieutiques, l'exploitation des noix de coco et des plantes médicinales basées sur des espèces locales</p> <p><u>Activité 2.3:</u> Développer un circuit de visites écologiques à travers la mangrove, la forêt, les cocotiers et le jardin médicinal avec les éco-guides</p> <p><u>Activité 2.4:</u> Mettre en place un</p>	<p><u>Résultat 2.1:</u> l'horticulture est développée dans les 6 villages</p> <p><u>Résultat 2.2:</u> Introduction des plantes médicinale dans les 6 villages et exploitation améliorée et organisée des ressources halieutiques</p> <p><u>Résultat 2.3:</u> Création de trois circuits éco-touristiques fonctionnels</p> <p><u>Résultat 2.4:</u> 10% des recettes générées par l'éco-tourisme sont prélevées pour constituer le fond d'appui</p>	<p>Nombre de jardin réussis Nombre de plants distribués et réussis</p> <p>Nombre d'espace de plantes médicinale réussis Enregistrement des volumes de production de coquillages</p> <p>Nombre de visiteurs Nombre de nouveaux guides opérants (hommes et femmes)</p> <p>Nombre et volume des activités financées par le fond</p>

		fond de gestion et d'appui au développement local		
	<p>Objectif 3: Sensibiliser et former les populations riveraines sur l'importance du projet.</p>	<p><u>Activité 3.1:</u> Sensibiliser les populations sur les bénéfices et le potentiel économique de l'exploitation durable de la biodiversité</p> <p><u>Activité 3.2:</u> Organiser des séminaires de formation technique (horticulture, halieutique, forestier, élevage, médecine traditionnelle et touristique)</p> <p><u>Activité 3.3:</u> Tenir des sessions de recyclage</p> <p><u>Activité 3.4:</u> Accentuer des campagnes publicitaires aux groupes cibles .</p>	<p><u>Résultat 3.1:</u> Motivation et enthousiasme de la population sont avérés</p> <p><u>Résultat 3.2:</u> Connaissances et savoir-faire améliorés au sein des différents groupes L'exploitation des plantes médicinales est améliorée</p> <p><u>Résultat 3.3:</u> Connaissances et savoir-faire renforcés au sein des différents groupes</p> <p><u>Résultat 3.5:</u> La forêt, la mangrove et le jardin médicinal sont connus</p>	<p>Nombre de personnes (homme et femme) présentes aux rencontres Nombre de rencontres organisées</p> <p>Nombre de formations Nombre de personnes formées (homme et femme) Nombre de guérisseurs formés Nombre de jardins de plante médicinales créés</p> <p>Nombre de sessions Pourcentage de personnes recyclées (homme et femme)</p> <p>Nombre de touristes visitant les sites Nombre d'opérateurs touristique visitant les sites</p>

Annexe 3 – Documents et informations concernant le bénéficiaire :

Identité et pouvoir des personnes physiques agissant au nom du bénéficiaire.

- Charles MPONG NEKE : Président
- Cathérine Mpono, épouse Gologossogo : Vice Présidente
- Jacqueline Ngo Boum : 2^{ème} Vic Présidente
- MohamanLAMINE NYAM : Secrétaire Général
- Bertille Mekong, épouse Kibong : Secrétaire Général Adjoint
- Marguerite Ntolo, épouse Sila : Trésorière
- Jean Gustave Abanda : Commissaire aux comptes
- Jean Paul Amenda : 2^{ème} Commissaire aux Comptes
- Athanase Sila : Conseiller
- Joseph Difang : Conseiller

B

PROVINCE DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MFOUNDI
PREFECTURE DE YAOUNDE
BUREAU DES ASSOCIATIONS
ET DES PARTIS POLITIQUES



RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

N° 200 /RDA/106/BAPP

Le Préfet du Département du Mfoundi soussigné

Donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration, tel que prévu par l'article 7 de la loi n°90/053 du 19 Décembre 1990 portant sur la liberté d'association.

Titre de l'Association : "ASSOCIATION DE LUTTE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA NATURE" (LUDEFRENA)

Objet : Lutter pour la protection et l'amélioration de l'environnement contre toute forme de saccage de pollution, de nuisance, de dégradation et d'exploitation abusive des ressources naturelles – Respecter par tous les droits de la nature et de l'environnement – Promouvoir un cadre de vie de qualité et une meilleure qualité de vie, de bien-être et de mieux-être, par le développement durable et la gestion rationnelle des ressources naturelles pour satisfaire les besoins présents tout en préservant aux générations futures leur droit à la vie et à la prospérité, à l'intégration de l'environnement dans les programmes scolaires et universitaires comme discipline, la gestion optimale des ressources énergétiques renouvelables, la gestion durable et la conservation de la biodiversité, la lutte contre la pauvreté à travers la gestion de l'environnement – Développer une pédagogie basée sur l'éducation, l'information et la communication sur la nature et l'environnement – Aider à la formation des personnes dans tous les domaines afférents aux objectifs de l'association, notamment par l'organisation des conférences, colloques, tables rondes, séminaires et autres moyens de sensibilisation, communication et de diffusion – Contribuer au développement social, économique et culturel à l'échelon national, continental et international à travers la gestion de la nature et de l'environnement.

Siège Social : BP : 6798 YAOUNDE

Administration **:

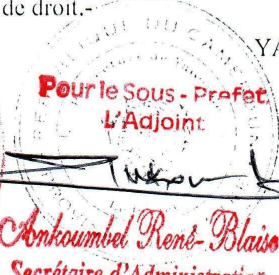
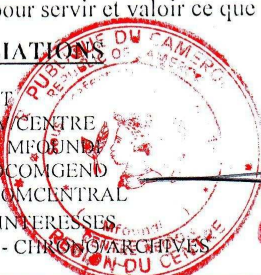
- Président:** M. MPONG NEKE, Yaoundé
- Vice-Présidents:** 1-Mme Mpono Catherine épouse Gologossogo, Yaoundé
2- Mme NGO BOUM Jacqueline épouse Mpong, Yaoundé
- Secrétaire Général :** MOHAMAN LAMINE NYAM, Yaoundé
- Secrétaire Général Adjoint :** Mme KIBONG née MEKONG Bertille, Yaoundé
- Trésorier:** Mme NTOLO Marguerite épouse SILA, Yaoundé
- Commissaires aux comptes :** M. AMENDA Jean Paul, Yaoundé
- Commissaires aux comptes :** M. ABANDA ABANDA Jean Gustave, Yaoundé
- Conseillers :** 1- SILANEKE Athanase, Yaoundé
2- M. DIFANG Joseph, Yaoundé

Pour photocopies
Conforme
L'Adjoint

Le présent récépissé de déclaration ** qui confère à l'association la personnalité juridique nécessaire, est établi pour servir et valoir ce que de droit.-

AMPLIATIONS

- MINAT
- PROV. CENTRE
- P.R. MFOUNDI
- COCOMGEND
- COMCENTRAL
- INTERESSES
- CHRONO ARCHIVES



YAOUNDE, LE 01 JUIL 2003

LE PREFET,

AWANA ATEBA
Administrateur Civil Principal

Ankoumbel René-Blais
Secrétaire d'Administration

- Noms, prénoms, professions, domiciles et adresses des responsables actuellement chargés de l'association
- ** Pièces annexées à la déclaration : – (02) exemplaires du statut ; – (01) P.V. A.G. Constitutive
– (02) exemplaires de la liste des membres du Bureau Exécutif.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPEMENT DURABLE ET
DE LA PLANNIFICATION ENVIRONNEMENTALE

N° 00898
V/REF: LO12/ LDPEN/06 DU 05 décembre 2006

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK – FATHERLAND

MINISTRY OF ENVIRONMENT
AND NATURE PROTECTION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTAMENT OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT
AND ENVIRONMENTAL PLANNING

YAOUNDE LE 23 AVR 2007

LE MINISTRE

A

Monsieur le Président
De la Lutte pour le Développement et
La Protection de l'Environnement et la Nature
B.P 6798 YAOUNDE
TEL : 959 17 12

Objet : Demande d'agrément.

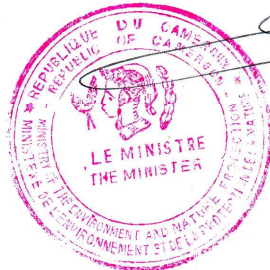
Monsieur le Président,

Faisant suite à votre correspondance en date du 05 Décembre 2006, par laquelle vous demandez à mon Département Ministériel de signer avec votre organisation un agrément dans le domaine de la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté pour le développement durable,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'attache un intérêt particulier à votre initiative et reste à votre disposition pour tout appui technique. De plus, je vous informe que votre structure est inscrite dans le répertoire des ONG mis en place dans mon Département Ministériel.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que pour pouvoir bénéficier du patronage, du sponsoring, ou du parrainage, votre ONG doit signer un mémorandum d'entente avec mon Département Ministériel sur la base d'un projet spécifique dont les objectifs cadrent bien avec la politique du gouvernement en matière de protection de l'environnement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



HELE Pierre

Copie certifiée conforme des statuts.

**STATUTS DE « LUTTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA NATURE »
LUDEPRENA)**

- Considérant que notre planète terre est en danger ;
- Considérant que la protection et l'équilibre de la terre est une urgence humanitaire ;
- Considérant l'industrialisation à outrance, les déchets toxiques, les pollutions des eaux et de l'air ;
- Considérant la grave perturbation de notre écosystème par la destruction de nos forêts à un rythme effrayant ;
- Considérant la disparition de certaines espèces animales, LUDEPRENA s'engage à appliquer ses statuts et son règlement intérieur ;
- Considérant que plus de la moitié de la population mondiale vit en deçà du seuil de pauvreté ;
- Considérant l'apport non négligeable des femmes dans tout processus de développement.

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Il est créé, conformément à la loi n° 090/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association, une Organisation Non Gouvernementale de droit camerounais dénommé : « Lutte pour le Développement et la Protection de l'Environnement et la Nature » ayant pour sigle LUDEPRENA.

Article 2 : La devise de LUDEPRENA est : LUTTE-PROTECTION-ÉQUILIBRE.

Article 3 : Le siège est fixé à Yaoundé, en République du Cameroun. Il peut être transféré en toute localité si les circonstances l'obligent par décision de l'Assemblée Générale.

Article 4 : La durée de l'ONG est illimitée, sauf décision de dissolution ou de fusion prononcée par l'Assemblée Générale.

Article 5 : LUDEPRENA est une ONG d'intérêt public, apolitique, philanthropique, laïque et sans but lucratif. Elle rejette toute discrimination fondée sur la base d'ordre social, ethnique, religieux, d'origine nationale, de sexe, de fortune de langue d'opinion politique, de naissance ou autre.

Article 6 : LUDEPRENA est disposée à collaborer avec toute autre institution nationale ou internationale poursuivant les mêmes objectifs.

TITRE II-BUT ET OBJECTIFS

Article 8 : LUDEPRENA a pour objectifs :

- La lutte pour la protection et l'amélioration de l'environnement ;
- Le respect par tous, des droits de la Nature et de l'Environnement ;
- La lutte contre toute forme de saccage, de pollution, de nuisance, de dégradation et d'exploitation abusive des ressources naturelles ;
- La promotion d'un cadre de vie et de qualité et d'une meilleure qualité de vie, de bien être et de mieux être, par le développement durable et de la gestion rationnelle des ressources naturelles pour satisfaire les besoins présents tout en garantissant aux générations futures leur droit à la vie et à la prospérité.
- La promotion et l'intégration de l'Environnement dans les programmes scolaires, universitaires comme discipline ;
- Le développement d'une pédagogie basée sur l'éducation, l'information et la communication sur la nature et l'Environnement ;
- L'aide à la formation des personnes dans tous la domaines afférents aux objectifs de l'Association, notamment par l'organisation des conférences, colloques, tables rondes, séminaires et autres moyens de sensibilisation, de communication et de diffusion ;
- La sensibilisation des populations sur la gestion des déchets de toute nature ;
- La promotion et la gestion optimale des ressources énergétiques renouvelables ;
- La promotion et la gestion durable et la conservation de la biodiversité ;
- La promotion de la lutte contre la pauvreté à travers la gestion de l'environnement ;
- La contribution au développement social, économique et culturel à l'échelon national, continental et international à travers la gestion de la Nature et de l'Environnement ;
- La promotion de l'équité dans tout processus de développement ;
- La valorisation de tout travail féminin pour u développement durable.

TITRE III- MEMBRES.

Article 9 : L'ONG se compose de :

- Membres fondateurs,
- Membres actifs
- Membres d'honneur ;
- Membres associés.

Alinéa 1- MEMBRES FONDATEURS.

Sont considérés comme tels tous ceux qui ont adhéré avant la date de l'Assemblée Constitutive.

Alinéa 2 : MEMBRES ACTIFS.

Sont considérés comme telles, toutes personnes physiques ou morales qui, s'étant acquittées de leurs droits, sont à jour de leurs cotisations.

Alinéa 3 : MEMBRES D'HONNEUR.

Sont considérés comme tels, toutes personnes physiques ou morales, organisation ou réseaux, contribuant par leurs œuvres à soutenir matériellement ou financièrement ou intellectuellement LUDEPRENA de façon à lui permettre de réaliser ses objectifs et ses programmes. Ils sont cooptés par le Président Général ou sur proposition après approbation du Conseil d'Administration.

Alinéa 4 : MEMBRES ASSOCIES.

Sont considérés comme tels, toutes les organisations nationales ou internationales qui partagent les objectifs et les visions de LUDEPRENA.

TITRE IV : ORGANES.

Article 10 : LES ORGANES DE LUDEPRENA sont :

- L'Assemblée Générale,
- Le Conseil d'Administration.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 11 : L'Assemblée Générale est l'organe suprême de LUDEPRENA. Elle est composée des membres fondateurs et des membres actifs.

ATTRIBUTION

Article 12 : L'Assemblée Générale définit les orientations de la politique de l'ONG.

- Entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, et sur la situation financière et morale de LUDEPRENA ;
- Approuve les comptes de l'exercice, vote le budget de l'exercice suivant, adopte et contrôle l'exécution du budget ;
- Élit les 10 (dix) membres du Conseil d'Administration ;
- Autorise l'adhésion à une union de fédération ;
- Adopte ou modifie les statuts et règlement intérieur ;
- Mène toute activité jugée nécessaire à la poursuite des objectifs de LUDEPRENA et lui confie toutes autorisations pour accomplir les opérations répondant à l'objet de l'ONG pour les quelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants.

TITRE V : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Article 13 : Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif de LUDEPRENA. Il se compose de 10 (dix) membres élus par l'Assemblée Générale.

Article 14 : les membres élus du Conseil d'Administration sont

- Un Président Général
- Deux Vice-présidents.
- Un Secrétaire Général
- Un Secrétaire Général adjoint
- Un (une) Trésorier (e)
- Deux Commissaires aux Comptes
- Deux Conseillers

Article 15 : Attribution du Conseil d'Administration.

- Défend les buts et les objectifs tels que définis par l'Assemblée Générale.
- Met en application les décisions de l'Assemblée Générale.
- Approuve le budget et le programme de l'ONG.
- Examine les propositions qui lui sont soumises par le Délégué Général National ou par les Délégués Spéciaux,
- Assure les demandes d'adhésion.
- Examine entre les assises, les questions appropriées devant être soumises à l'auditeur externe
- Fixe les taux de cotisation et les droits d'adhésion aux membres de l'ONG_coopte et agréé les membres honoraires, les observateurs et les consultants, oriente la vie de LUDEPRENA.
- Autorise toute transaction, toute main levée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement.
- Arrête le montant de toutes les indemnités de représentation exceptionnellement attribuées à certains de ces membres.
- Établit le règlement intérieur et le fait approuver par l'Assemblée Générale.
- Peut faire toute délégation de pouvoirs pour une question déterminée ou pour un temps limité

- Cette énumération n'est pas limitative.
- Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité à l'intérieur d'un délai de six mois (6) de rejeter les adhésions non conformes à l'éthique de l'ONG, sans avoir à le justifier.

Article 16 : les membres du Conseil d'Administration doivent obligatoirement être des personnes physiques. Ils sont élus par l'Assemblée Générale. Les attributions du Conseil d'Administration sont statutaires.

Article 17 : Mandat du Conseil d'Administration.
Le Conseil d'administration est élu pour 5 ans renouvelables par l'assemblée Générale et choisi dans la catégorie des membres fondateurs et actifs jouissant de leurs droits civiques.

TITRE VI- LES RESSOURCES.

Articles 18 : Les ressources de LUDEPRENA sont constituées par :
Les frais d'adhésion, de cotisation et de cotisation et de donation de membres,
Les subventions, legs, donations de toutes natures,
Les contributions volontaires des membres,
Les produits des publications et autres prestations,
Des ressources de toutes activités autorisées par la loi.

TITRE VII : DISPOSITIONS FINALES.

Article 19 : les modalités d'application du présent statut seront précisées dans le Règlement Intérieur adopté en Assemblée Générale. Aucune modification du présent Statut ne peut être apportée qu'en assemblée Générale.

DISSOLUTION

Article 20 : En cas de dissolution, les fonds et biens appartenant à LUDEPRENA seront transférés conformément à la résolution prise par l'assemblée Générale à majorité simple, à une organisation charitable, ou une entité poursuivant les objectifs similaires à l'ONG après que tous les dettes de l'ONG aient été réglées.



P.C.C.C.

28 DEC 2010

Geoffrey Gabriel



Nom, lieu et date de naissance des membres du Conseil d'administration.

- Charles MPONG NEKE : né le 21 octobre 1955 à Djaga
- Cathérine Mpono, épouse GOLOGOSSOGO : née le 10 avril 1963 à Ombéssa ;
- Jacqueline NGO BOUM : née le 22 janvier 1962 à Ndom
- MohamanLAMINE NYAM : né le 21 février 1968 à Bokito
- Bertille MEKONG, épouse KIBONG : née le 12 mars 1965 à Yaoundé ;
- Marguerite NTOLO, épouse SILA : née le 30 JUIN 1970 à Bizop,
- Jean Gustave ABANDA : né le 18 septembre 1967 à Akonolinga ;
- Jean Paul AMENDA : né le 03 décembre 1963 à Enangana ;
- Athanase SILA : né le 1^{er} mai 1951 à Bafia ;
- Joseph DIFANG : né le 16 mars 1959 à Zook

Documents à joindre s'ils existent :

Rapports annuels d'activité de l'organisme pour l'année précédente.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 DECEMBRE 2010

L'an 2010 et le lundi 28 décembre, s'est tenue dans les locaux de LUDEPRENA la réunion bilan de l'Assemblée Générale de LUDEPRENA des activités de l'année 2010. Y ont pris part les membres suivants : (voir liste de présence)

L'ordre du jour était centré sur les points suivants :

- 1) Rapport des Commissaires aux Comptes
- 2) Evaluation des activités de l'année 2010
- 3) Elaboration du plan de trésorerie de 2011
- 4) Validation du plan de trésorerie 2011
- 5) Résolutions
- 6) Divers

1. Du Rappel des résolutions de la réunion du 11 Avril 2010

Il a été constaté la multiplicité des emprunts privés et le paiement d'intérêts élevés grevant le budget d'un minimum de 3 500 000 FCFA. Cette situation est la conséquence de difficultés liées à l'obtention des prêts bancaires.

2. Rapport des Commissaires aux comptes

Dans leur rapport conjoint, les Commissaires aux Comptes ont produit l'état des dépenses de toute l'année, par rapport aux entrées.

RECETTES :

LIBELLE	RECETTES PRÉVUES	RECETTES EFFECTUÉES	Taux de réalisation %
Cotisations des membres et sympathisants	2 500 000	1 755.000	70,20
Recettes des Contrats de partenariat avec le PNDP	35 000 000	9.800 000	28
Recettes des contrats de partenariat avec le MINEP	3 500 000	750 000	21,42
Autres Recettes de partenariat avec les tiers	21 938 750	12.000.000	54,69
TOTAL	62 938 750	24 305.000	38,61

DÉPENSES :

LIBELLE	DÉPENSES PRÉVUES	DÉPENSES EFFECTUÉES	Taux de réalisation %
Matières et fournitures	2 500 000	1 255 750	50,22
Transports consommés	1 250 000	945 700	75,65
Téléphone	300 000	270 000	90
Électricité et eau	240 000	140 000	58,33

Frais de personnel	15 000 000	10 145 855	67,63
Impôt et taxes	14 148 750	1 886 500	13,33
Frais des consultants	15 500 000	4 245 000	27,38
Frais de participants aux ateliers et formations	4 500 000	1 850 000	41,11
Campagnes de reboisement	3 500 000	1 500 000	42,85
Entretien pépinières	2 500 000	500 000	20
Mise en terre des plants et suivi entretien des plants	3 500 000	900 000	25,71
TOTAL	62 938 750	23 638 805	37,558

Le bilan a été clair. Les dépenses ont été inférieures aux entrées, la balance est de 666.195 francs CFA, ce qui explique le crédit de notre compte bancaire.

Les écarts de recettes s'expliquent de l'entrée en deuxième phase du partenaire principal le PNDP qui a gelé les contrats de l'année 2009 qui étaient exécutoires en 2010.

Les dépenses pour couvrir les travaux d'actualisation du PDC de la Commune de Ngambé Tikar, le paiement des perdants des planificateurs, des participants aux différents ateliers et des consultants nous ont coûté très cher par rapport à nos entrées.

Beaucoup d'efforts ont été faits dans le cadre de l'entretien des pépinières des plans divers et la mise en terre desdits plants dans la Commune de Deuk pour la régénération des forêts.

3. Elaboration du plan de trésorerie de 2011

Le plan prévisionnel de trésorerie est résumé dans le tableau suivant :

RECETTES :

LIBELLE	ANNÉE 2010	ANNÉE 2011	VARIANTE en %
Cotisations des membres et sympathisants	2 500 000	3 000 000	20,00
Recettes des Contrats de partenariat avec le PNDP	35 000 000	45 000 000	28,57
Recettes des contrats de partenariat avec le MINEP	3 500 000	3 500 000	0,00
Autres Recettes de partenariat avec les tiers	21 938 750	26 163 750	19,25
TOTAL	62 938 750	77 663 750	23,39

DÉPENSES :

LIBELLE	ANNÉE 2010	ANNÉE 2011	VARIANTE
Matières et fournitures	2 500 000	3 000 000	20,00
Transports consommés	1 250 000	2 000 000	60,00
Téléphone	300 000	350 000	16,66
Électricité et eau	240 000	240 000	00,00
Frais de personnel	15 000 000	17 500 000	16,66
Impôt et taxes	14 148 750	16 073 750	13,60
Frais des consultants	15 500 000	17 500 000	16,66
Frais de participants aux ateliers et formations	4 500 000	6 500 000	44,44
Campagnes de reboisement	3 500 000	5 500 000	57,14
Entretien pépinières	2 500 000	3 500 000	40,00
Mise en terre des plants et suivi entretien des plants	3 500 000	5 500 000	44,44
TOTAL	62 938 750	77 663 750	23,39

4. Validation du plan de trésorerie 2007

Le plan de trésorerie de 2011 a été validé par l'Assemblée Générale, conformément aux textes en vigueur.

5. Résolutions

Elles résument les mesures prises par le conseil d'administration et validées en Assemblée Générale pour l'amélioration du fonctionnement de LUDEPRENA.

Aucune décision engageant LUDEPRENA ne peut être prise en dehors de l'Assemblée Générale (CF ART.12 des Statuts). Les efforts devront être fait pour augmenter les recettes, notamment les cotisations des membres et la recherche

de nouveaux partenaires pour nous aider à atteindre nos objectifs. Un accent sera aussi mis sur la journée mondiale de l'environnement, celle des zones humides et celle de l'eau.

Le Conseil d'Administration doit présenter une étude détaillée du programme supplémentaire à présenter à l'Assemblée Générale prévue le 12 février 2011.

6. Divers

Dans les divers, les félicitations ont été adressées par les conseillers au Président, quand à la bonne marche de l'ONG et au travail effectué jusqu'ici à Ngambé Tikar, par rapport aux grandes difficultés qui ont émaillé tout leur parcours. Il a été aussi question de redoubler d'effort dans les études des requêtes de financement à déposer au PNUD, et les perspectives des travaux de reboisement de la Commune de Deuk, des villages côtiers de KRIBI en plantes médicinales, cocotiers et entretien des mangroves compte tenu du nombre croissant des demandes des GIC et autres association.

Les dossiers de manifestation d'intérêt pour l'accompagnement des Communes du Centre, de l'Est et du Littoral sont en cours d'élaboration. Il faudra prévoir une trésorerie pour boucler les 08 dossiers.

Il était 18h30 quand le Président a levé la séance./

Fait à Yaoundé, le 28 Décembre 2010

LE PRÉSIDENT

MPONG NEKE Charles

Annexe 4 – Informations sur les partenaires :

Indiquer les coordonnées des organismes co-financiers et le nom des contacts.

V – ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROJET

V – ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROJET

Je soussigné(e), en ma qualité de personne responsable au sein de l'organisme demandeur pour cette action, certifie que les informations données dans ce dossier sont correctes et sincères.

Nom : MPONG NEKE Charles

Fonction: PRÉSIDENT/COORDONNATEUR DU PROJET

Signature :



Date et lieu:

Kribi ; le 31 JANVIER 2002